

Communiqué de l'ANdEA

Les 4 et 5 septembre, l'ANdEA – Association nationale des écoles supérieures d'art a tenu son séminaire d'été 2014 à Metz, à l'École supérieure d'art de Lorraine et au Centre Pompidou-Metz, autour de la thématique « Les écoles d'art aujourd'hui : quelle politique ? quelle économie ? ». Proposant ateliers et tables rondes (cf. programme ci-joint), ce rendez-vous annuel a rassemblé 150 personnes, représentant la diversité des acteurs des 46 écoles supérieures d'art françaises – des directeurs aux étudiants en passant par les professeurs, les administrateurs et les chefs de service – et a accueilli pour la première fois des présidents d'établissements, majoritairement élus de collectivités territoriales. Cette nouveauté est venue parachever la mutation de l'ANdEA qui, depuis 2012, s'est attachée à s'ouvrir au-delà du seul cercle des directeurs d'établissements pour intégrer l'ensemble des acteurs qui font la richesse et la complexité de la vie des écoles. Elle a rappelé aussi combien les liens entre les écoles d'art et les collectivités territoriales sont étroits, à la fois anciens et riches d'enjeux et d'intérêts partagés, en raison de la double nature d'établissements qui conjuguent mission d'enseignement supérieur et vocation artistique et culturelle.

Ce séminaire a été l'occasion de souligner l'investissement que représentent les 33 écoles sous statut d'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) pour les collectivités territoriales. Si le coût d'une école d'art pour les collectivités contributives est important (les chiffres moyens font état d'une participation des collectivités à hauteur de près de 80%, dont 73% pour les villes et intercommunalités, pour un budget de 4,2 millions d'euros et un effectif de 260 étudiants), les élus présents ont rappelé combien elle participait non seulement à l'identité du territoire mais aussi à son dynamisme et à son rayonnement. C'est à cet égard la volonté politique locale qui est déterminante, comme le rappelle par la négative le cas de la Haute école d'art de Perpignan, aujourd'hui menacée de fermeture par la nouvelle équipe municipale. Au raisonnement à courte vue qui conduit à cette situation, nous ne pouvons qu'opposer la force et la nécessité d'un réseau national apte à mailler l'ensemble du territoire et à garantir un enseignement supérieur artistique de proximité jusque dans les régions les plus délaissées.

La place des écoles d'art dans l'enseignement supérieur, tant au plan national que dans son organisation territoriale, a été l'autre grand thème d'un séminaire qui aura permis de mesurer l'étendue du chemin parcouru. Qu'elles soient ou non intégrées aux Communautés d'Universités et d'Établissements (ComUE) qui se mettent en place, les écoles d'art sont désormais un véritable acteur de l'enseignement supérieur : établissements autonomes délivrant des diplômes conférant le grade de Master ; dotées d'instances de gouvernance adaptées aux missions de l'enseignement supérieur ; offrant des méthodes de travail innovantes et des conditions d'enseignement de haut niveau ; étroitement liées au monde professionnel de la création ; développant des activités de recherche structurées en programmes, unités et troisièmes cycles. Les écoles d'art forment aujourd'hui un foyer d'expérimentation et d'innovation artistique, pédagogique et scientifique apte à fertiliser aussi bien le champ de l'enseignement supérieur que les territoires sur lesquels elles s'inscrivent.

En ces temps de crise économique, de réduction des contributions de l'État et de réforme de l'Enseignement supérieur, nous demandons à chacun de nos trois tutelles et financeurs, forts du travail accompli, de concourir à la poursuite de la mise en œuvre du potentiel remarquable qui est celui des écoles d'art : aux ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur et de la recherche de veiller à ce que soit préservée et puisse se déployer la spécificité de notre offre de formation et de recherche ; aux collectivités territoriales de maintenir un niveau de financement qui nous permette de former et de fixer sur le territoire les pôles d'innovation et de créativité qui feront demain son identité et son rayonnement.

Metz, le 6 septembre 2014